

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2016.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, ~~M. Dominique LUGOWSKI~~, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;

M. André VRANCKEN, ~~M. José CAPELLE~~, ~~Mlle Denise BARCHY~~, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, M. Stéphane HODEIGE, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, Conseillers communaux ;

Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 décembre 2015.

La séance est ouverte à 19 heures 00. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de Mlle BARCHY (PS), MM LUGOWSKI et CAPELLE (PS). Il y a à ce moment 15 membres votants.

Suite au décès de l'honorable conseiller Monsieur Michel LEJEUNE, le Conseil communal compte 18 membres en fonction.

Monsieur LUCAS invite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 29 décembre dernier.

Il n'y a pas de remarque.

Les membres absents (Mme DEMET, M. BONNARD) lors de la séance du 29 décembre dernier déclarent s'abstenir.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège communal d'Awans du 17/12/2015/ Factures Ecapi n°VEN-7 et VEN-86/ Refus d'imputation.
- Collège communal d'Awans du 30/12/2015/ Plan PIC/ Refus d'imputation de la facture ABC Experts d'un montant de 3.260, 95 €.
- Collège communal d'Awans du 18/06/2015/ POLLEC 2/ Signature de la Convention des Maires au plus tard le 31/12/16 et adhésion conditionnelle à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC en signant une convention de partenariat avec la Province de Liège/ Décision.

Madame D'ORTONA intervient et remercie tout d'abord pour la communication à l'ensemble des conseillers, du courriel qu'elle a envoyé au directeur général. Par ailleurs, Madame D'ORTONA souligne à nouveau qu'une facture (17 000 euros) a fait l'objet d'un refus d'imputation de la part de madame la Directrice financière. Madame D'ORTONA se permet d'insister auprès du Collège pour que cette situation, qui s'est déjà produite, ne se répète plus. Monsieur LUCAS répond d'emblée que la prestation concernée impliquait trois parties (la commune d'Awans, l'AIDE et un entrepreneur) et qu'il y a eu une erreur de facturation. Monsieur LUCAS rassure tout le monde en déclarant que la procédure est classique, que le prestataire a bien été payé et que la garantie court normalement.

Il n'y a pas d'autre remarque.

1. Administration générale/ Prestations de serment des Conseillers communaux des enfants.

Monsieur LUCAS remercie à nouveau les enfants qui s'apprêtent à prêter serment de conseiller communal des enfants ainsi que leurs parents et le public venus nombreux. C'est en effet un moment solennel important pour l'institution communale que d'accueillir en son sein des enfants, prêts à s'investir dans la communauté et découvrir les rouages de la politique locale.

Mais si cette prestation de serment permet à tout un chacun de se réjouir, d'autres moments dans la vie communale provoquent des sentiments plus amers comme le décès de Monsieur Michel LEJEUNE, dont la très longue carrière politique souligne la forte implication de cette figure dans la vie de sa commune en qualité de mandataire mais aussi en ses qualités d'agriculteurs expérimentés et d'homme. Monsieur LUCAS invite chacun à saluer sa mémoire en respectant une minute de silence.

Monsieur LUCAS invite Monsieur BOURLET, responsable scabinal de la Jeunesse, à s'exprimer.

Monsieur BOURLET, réjouit, prend la parole en ces termes :

« Chers enfants,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons autour de cette table du Conseil Communal. En ma qualité d'Echevin de la jeunesse mais aussi de jeune mandataire, je tiens à vous à vous féliciter d'avoir eu l'audace de vous présenter à une telle élection. Se présenter au suffrage de ses condisciples et s'engager à porter des projets dans l'intérêt commun nécessite en effet une sérieuse dose de courage. Dans quelques minutes, vous allez, comme l'ont fait les adultes autour de cette table il y a quelques mois, prêter serment publiquement.

En prêtant serment dans les mains du Bourgmestre, vous allez devenir les acteurs du monde dans lequel vous vivez. C'est encore mieux que d'en être le simple spectateur. A quelques heures d'avions de notre pays, des gens risquent leur vie pour pouvoir exercer ce droit !

Très vite vous allez voir que décider, c'est choisir et que parfois, choisir, c'est renoncer. Ne perdez pas courage ! Entre une bonne idée et sa réalisation, le temps passera parfois très vite.

Cela vous semblera peut-être long, mais votre bonheur n'en sera que plus grand lorsque celle-ci prendra forme.

Nous attendons vos projets réfléchis avec la plus grande impatience et prenons l'engagement devant vous de vous épauler et de tout mettre en œuvre pour leur donner vie à vos côtés.

Enfin, je terminerai mon intervention en me permettant modestement de vous prodiguer un conseil. Soyez impertinents, audacieux, créatifs ! N'hésitez pas à sortir des sentiers battus. C'est souvent les idées considérées comme farfelues qui sont à l'origine des grandes avancées sociétales, sociales et technologiques !

Bon travail !

Monsieur LUCAS insiste pour sa part sur le lien qui noue le C.C.E et le Collège communal, qui ne manquera pas d'être à l'écoute des propositions ou des pistes lancées par les jeunes élus sans oublier les liens d'amitiés qui rapprocheront les enfants entre eux et les enfants vis-à-vis des adultes.

Monsieur LUCAS invite alors chaque enfant à se présenter devant lui et prêter en ses mains le serment d'usage : « je m'engage à réaliser de mon mieux ma tâche de conseiller communal des enfants d'Awans ».

Ensuite, sous les applaudissements nourris du public et de leurs pairs adultes, chaque enfant est invité à signer son « certificat » de conseiller communal des enfants d'Awans, contresigné par les autorités communales (Bourgmestre et Directeur général). La cérémonie est ponctuée par une photo regroupant le conseil communal des enfants et celui des aînés, dans la bonne humeur !

2. Finances /Asbl « ADL Awans »/ Demande de subvention extraordinaire dans le cadre de la récolte de pneus/ Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Finances / Tutelle CPAS/ Convention de partenariat entre le CPAS d'Awans et l'Asbl « Work'inn » dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et/ou de l'aide sociale/ Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur GRECO demande si la convention est signée pour une durée limitée.

Monsieur BOURLET répond d'emblée par la négative et de préciser que le travail réalisé se fait sur la commune d'Awans et c'est une très bonne chose pour les bénéficiaires.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Finances/ Tutelle CPAS/ Convention de mise à disposition au CPAS d'Awans de logements par l'intercommunale ECETIA pour les affecter à l'accueil et à l'hébergement de candidats demandeurs d'asile/ Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA intervient et s'interroge sur la situation des 2^e et 3^e ILA.

Monsieur BOURLET répond d'emblée que ces deux logements étaient loués par le CPAS à des locataires privés sur base d'une convention en bonne et due forme et de préciser que les propriétaires ne souhaitaient pas reconduire le bail au profit du CPAS en vue de réaliser leur patrimoine.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Finances/ Situation de caisse arrêtée au 31/12/2015 / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS propose à l'assemblée de prendre acte de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2015.

6. Affaires sociales et Jeunesse/ Organisation du souper annuel des pensionnés, prépensionnés, assimilés et handicapés de la Commune d'Awans/ Décision.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur BOURLET propose à l'assemblée d'ajouter dans le cahier des charges un potage en entrée.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Affaires sociales et Jeunesse/ Convention de partenariat avec le Centre Infor Jeunes de Huy/ Décision.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Affaires sociales et Jeunesse/ Organisation de stages/ Décision.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Travaux/ Aménagement de sécurité et renouvellement d'installations de distribution d'eau place Communale/ Marché conjoint / Conditions et mode de passation / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Travaux/ Aménagement de trottoirs sur le territoire communal / Conditions et mode de passation / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO souhaite que les 500 000 € HTVA prévus soient bien destinés à la création de trottoirs, et que le suivi nécessaire sera assuré pour que les voitures stationnent sur la route et non sur les trottoirs; s'il s'agit de créer des nouveaux emplacements de parking, il pense que le montant ne doit pas être engagé.

Madame NOËL intervient pour le groupe MR et propose de privilégier le revêtement en hydrocarboné pour la simple et bonne raison que son entretien est plus aisé que celui de klinkers. Madame NOËL de compléter en soulignant concrètement qu'il serait plus opportun de réaliser le tronçon rue Lejeune en hydrocarboné pour la même raison.

Monsieur LUCAS remercie l'honorable conseillère pour sa remarque constructive et pertinente.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Travaux/ Plan d'Investissement Communal 2013-2016 / Phases II et III / Marché de travaux / Conditions et mode de passation / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS précise que la concomitance des phases II et III permettra non seulement d'assurer une meilleure exécution du chantier mais aussi d'obtenir de meilleurs prix compte tenu du volume de prestations à réaliser.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Travaux/ Extension du réseau de distribution de gaz naturel rue des Brasseurs / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Environnement/ Acquisition d'une coque pour étang/Prise d'acte.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS propose à l'assemblée de prendre acte de la décision du Collège communal.

14. Environnement/ Acquisition d'une élagueuse/Prise d'acte.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS propose à l'assemblée de prendre acte de la décision du Collège communal.

15. Environnement/ Signature de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie/Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA intervient à son tour et déclare être interpellée par la remarque formulée par l'échevin de l'Environnement et le directeur général à propos des moyens à mettre en œuvre pour respecter les engagements pris par la Commune en la matière. Madame D'ORTONA estime qu'il est délicat de se disperser dans de nombreux projets multiples et variés alors qu'il conviendrait plutôt d'approfondir des dossiers bien choisis et ceux en cours compte tenu du nombre limité d'agents, des départs à la retraite et de la complexité croissante de tâches dévolues à l'administration, de plus en plus accrues.

Monsieur LUCAS répond d'emblée que personne ne prend sa retraite au service de l'Environnement. Le projet a été soumis au Collège qui a décidé d'y participer. La commune disposait jusqu'au 31.12.2016 pour adhérer à cette convention : celle-ci est proposée au Conseil communal ce soir pour y entrer de plain pied assez vite. Le but premier est de d'obtenir une comptabilité CO2 au niveau de l'institution communale mais aussi au niveau de la population locale. Ces informations devraient être mises à disposition par la Province qui participe aussi activement à la concrétisation des engagements communaux par l'appoint de ressources et autres outils pertinents. L'ensemble des données statistiques disponibles permettra à la commune d'adopter de nouvelles résolutions dans ce cadre et réduire l'empreinte énergétique de l'institution locale mais aussi, par la dispense de conseils avisés, celle de la population. Car cette convention est l'affaire de chacune et chacun. Le premier objectif, essentiel et fondamental, est avant tout de dresser un constat, un état des lieux.

Au contraire de Madame D'ORTONA, monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, pense que l'adhésion à la convention des maires doit être vue de manière transversale: s'il est indéniable que lors de sa mise en œuvre, les services dont celui de l'environnement, devront être attentifs à plus de règles, c'est l'ensemble des services qui va devoir travailler de concert. Cette convention vise aussi bien une transversalité horizontale que verticale: elle encourage le maire et le niveau municipal à interpellier les différents échelons de pouvoir en matière de développement durable. Elle fait aussi référence aux caractères économique et social du développement durable. Enfin, comme ECOLO, monsieur TSINGOS est convaincu que c'est justement les investissements judicieux, et parfois coûteux au premier abord qui permettront de dégager le plus d'économies au profit de la collectivité. Monsieur TSINGOS rappelle son intervention du mois de décembre en vue d'une réflexion sur le recours à un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux et salue l'initiative du "maire" et du Collège de nous soumettre cette convention.

Monsieur LUCAS remercie l'honorable conseiller pour la pertinence de ses remarques.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) Monsieur GRECO a été informé qu'il y a eu un accident dans une rue à sens unique il y de cela trois semaines. Est-il possible de savoir dans quelles circonstances cet accident a eu lieu ?

Monsieur LUCAS répond à l'honorable conseiller que l'accident dont il est question s'est produit au carrefour de la rue C. Warnant et M. Gérard par une nuit nimbée d'un brouillard épais. Le conducteur n'est pas du village et les dégâts occasionnés sont exclusivement matériels.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LUCAS invite alors les uns et les autres à poser une question éventuelle au Collège communal.

1) Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO sollicite le Collège à la lecture du plan infrastructure 2016-2019 de la Région wallonne: celui-ci prévoit 640.000.000 € d'investissements, mais nulle trace du kilomètre et demi qui aurait bien besoin d'être rénové Chaussée Noël Ledouble à Villers-l'Evêque... Le Collège pourrait-il user des moyens de pression et de sensibilisation utiles pour inscrire cette portion au plan infrastructure?

2) Monsieur TSINGOS nous signale qu'il a été interpellé par des riverains de la rue Vieille voie de Tongres à Hognoul. Ceux-ci, devant les difficultés d'un tourne à gauche vers la RN3 aux heures de pointe, avaient recours à un itinéraire "bis" qui consistait à rejoindre la porte de Liège (route des fournisseurs) via l'ancien chemin vicinal. Il s'avère que bien que le permis unique octroyé à IKEA précise que le chemin vicinal n'est pas déclassé, IKEA ait placé des barrières pour fermer l'accès à son site. Les riverains ont donc eu recours à une sortie "ter" donnant sur le parking redevco, mais il s'avère que cette sortie est elle aussi condamnée...

Madame STREEL intervient et offre une première réponse à l'honorable conseiller. La principale source du problème de mobilité à cet endroit provient d'usagers non-riverains qui court-circuitent les contraintes de la signalisation en empruntant une voirie de transit. IKEA a d'ailleurs mis en œuvre un dispositif physique propre en installant des barrières afin de fermer l'accès à son site à certains moments. C'est une des raisons pour laquelle le Collège a invité les riverains à une prochaine réunion d'information à propos de ce qu'est un R.U.E. et son utilité et partant, écouter les difficultés éprouvées par les riverains dans cette zone.

Monsieur TSINGOS poursuit en déclarant que cette solution ne convient pas à l'ensemble des riverains, salue le fait que Madame STREEL va rencontrer les riverains dans le cadre de l'élaboration du R.U.E et lance 2 pistes de solution : soit le placement de feux tricolores à la jonction rue Vieille voie de Tongres / N3 soit, vu le placement de la barrière sur le domaine public par IKEA, que le Collège sollicite que l'entreprise automatise cette barrière et donne des badges d'accès aux riverains pour qu'il puisse sortir via le chemin vicinal

De manière générale, Monsieur TSINGOS interroge le Collège sur le respect des conditions décrites dans un permis d'urbanisme: le permis octroyé prévoyait la construction de places de parking supplémentaires, proportionnées à l'activité du magasin, et il s'avère que près de 200 places n'ont pas été réalisées, entraînant des difficultés les jours d'affluence. Il en est de même pour la condition de non déclassement du chemin vicinal, et il s'avère que dans les faits, ils ont placé une barrière ne permettant pas à tous les citoyens d'avoir accès au domaine public. Enfin, et de manière anecdotique, un schéma de plantations avait été intégré au permis, et là aussi, tout n'a pas été respecté...

Qu'en est-il? Un permis unique peut-il n'être exécuté que partiellement? Comment le Collège vérifie-t-il que les permis soient exécutés totalement et conformément aux conditions y imposées? Des sanctions ou la remise en état sont-elles prévues?

3) Monsieur TSINGOS intervient en sa qualité d'administrateur de la SLP et interroge le Collège quant à la construction de logements sociaux dans le Bec. Il s'avère que la SLP ne saura pas réaliser le projet, faute d'une intervention communale d'Awans. Il demande quelle est l'évaluation du montant qui aurait du être déboursé par la commune pour les pompes et le morceau de voirie? Et quel serait le montant des pénalités si nous n'atteignons pas le quota de 10% de logements sociaux? et dès lors si le choix de ne pas intervenir ne s'avèrera pas plus coûteux pour les finances communales compte tenu des pénalités et du manque à gagner sur le RC, l'IPP ou même les additionnels sur les véhicules?

4) Madame D'ORTONA souhaite savoir si la Commune dispose déjà d'un retour des avis des fonctionnaires régionaux à propos du permis unique concernant l'installation et l'exploitation d'un poulailler à Othée ? Dans l'affirmative, le Collège envisage-t-il d'informer le Comité des riverains concernés ?

5) Madame D'ORTONA souhaite obtenir l'inventaire du patrimoine communal qui a fait l'objet d'une estimation par un collège de notaires.
Le directeur général informe l'assemblée qu'il a déjà communiqué cet inventaire par courriel à chaque membre du conseil. Ce qui est confirmé par la plupart des conseillers présents.